



## Le rapport des observations de la chambre régionale des comptes de Corse (septembre 2009) sur la gestion de la commune de Calvi (exercice 2004- 2007)

### Qu'est-ce que la chambre régionale des comptes ?

Les **chambres régionales des comptes** (CRC) sont des juridictions administratives financières présentes dans chaque région française. Dans le cas de la Corse, la chambre est installée à Bastia.

Les chambres régionales des comptes sont **nées de la décentralisation en 1982**.

Indépendantes, elles sont **chargées de vérifier les comptes des collectivités locales**. Elles **veillent à la régularité, à la qualité et à la probité des gestions publiques** locales. Elles contribuent, par leurs observations de gestion et par leurs avis budgétaires, à l'équilibre des finances locales.

### Les grandes lignes de ce rapport

Il faut noter que **le maire et son prédécesseur n'ont pas souhaité répondre aux observations du rapport. On peut se demander pourquoi ?**

- 1) La mairie gonfle son budget de fonctionnement par le maintien dans la colonne des actifs, de créances (argent qu'on lui doit) irrécupérables**

Pour le budget principal, l'argent qui est dû s'élève à **773 061, 30 euros** ; or, la collectivité n'a déclaré que **42 087 euros de créances qui ne peuvent être recouvrées**. Le rapport indique que « comparé au montant des impayés et à l'antériorité de certains d'entre eux (créances 1986- 2000), ce montant ne reflète pas la véritable charge que la commune doit supporter » (p.5).

**Les créances pour le budget du port de plaisance** sont au 31 décembre 2007 de **329 514, 05 euros, soit 9.47 % des recettes ; or, les créances ont augmenté de 25 % depuis 2004.**

**DES CADEAUX SONT DONC FAITS AVEC LE BUDGET DE LA COMMUNE ? A QUI ? DANS QUEL BUT ?**

**IL S'AGIT LÀ D'UNE COMPTABILITE INSINCERE ! LA COMMUNE SE PRETEND PLUS RICHE ET MEILLEURE GESTIONNAIRE QU'ELLE NE L'EST !**

**2) La mairie ne prévoit pas l'amortissement du réseau d'eau et d'assainissement !**

**Amortir un achat** consiste à prévoir, sur le plan comptable, la perte de valeur du produit au fur et à mesure que le temps passe. L'amortissement s'avère d'autant plus indispensable lorsqu'il s'agit de la gestion d'une collectivité. Le but étant ainsi de ne pas avoir à financer d'importants et coûteux travaux de réfection au coup par coup.

L'acte comptable qui correspond à l'amortissement consiste à faire passer le montant correspondant à la perte de valeur régulière de la colonne des investissements (ou des actifs) à celle des charges (ou passifs).

Or, la mairie ne réalise pas cet acte comptable obligatoire pour les services d'eau et d'assainissement

Quelle remarquable gestion budgétaire !

Par l'absence d'amortissement, la mairie gonfle donc de façon artificielle les actifs qu'elle possède puisqu'elle n'inscrit jamais dans les charges la perte de valeur progressive.

Le rapport ajoute « Dans la mesure où le vieillissement du réseau n'a pas été pris en compte, la collectivité devra financer les travaux de réfection au coup par coup à l'aide des seules ressources externes, les fonds de roulement au 31 décembre 2007 n'étant pas suffisant » (p.7).

**Le jour de la réfection venu, la mairie disposera -t- elle des liquidités suffisantes ? Non, dit le rapport ! Si les fonds ne sont pas disponibles, il faudra recourir à des « ressources externes », des subventions qui se font de plus en plus maigres, à l'emprunt ou à une hausse brutale et importante de l'impôt !**

### **3) Les dépenses de personnel ont augmenté de 24 % en trois ans !**

Les charges du budget de fonctionnement ont augmenté de plus de 15% entre 2004 et 2007. D'après le rapport cela correspond à « une augmentation des dépenses de personnel » (p.9) passées **de 2.5 millions d'euros en 2004 à 3.1 millions d'euros en 2007**».

**Les dépenses de personnel ont donc augmenté de 24 % en trois ans !**

Le rapport explique cette explosion par le « recrutement de quatorze agents destinés (d'après la commune) à renforcer les équipes ». Ce recrutement se comprend difficilement si on rappelle la « mise en place en 2003 de la communauté de communes qui a conduit au transfert de neuf agents »

**En conséquence, rapportées aux dépenses réelles, les dépenses de personnel représentent donc 50.78 % du budget de fonctionnement pour 2007.**

**Retenons que le taux d'absentéisme (10%) est supérieur à la moyenne de celui de la fonction publique territoriale (8%).**

**COMMENT S'EXPLIQUE CE PERSONNEL PLETHORIQUE ? COMPENSATION DES INCOMPETENCES ? CLIENTELISME ? INCURIE ?**

### **4) Une capacité d'auto financement (recettes encaissables – dépenses décaissables) inexistante**

Pour la commune, **cette capacité est inexistante (sauf en 2006), voire fortement négative en 2004.**

L'équilibre financier dit le rapport « est obtenu par une **utilisation importante des réserves désormais épuisées et par une mobilisation élevée des subventions** » (p.10): ainsi, en 2007, **les dépenses d'équipement de la commune sont couvertes à 57 % par des subventions !**

**Pire encore, de 2004 à 2007, le besoin de financement (dépenses qui ne sont couvertes ni par les ressources propres de la collectivité ni par les subventions) est de 3.5 millions d'euros.**

En 2005 et 2006, **la dette a été rééchelonnée**, ce qui a logiquement entraîné un **allongement de la durée et un alourdissement de la charge de remboursement.**

En 2007, l'encours total de la dette est donc de **10.4 millions d'euros.**

**C'EST LA BANQUEROUTE !**

### **5) Le scandale de la prime d'astreinte**

Rappelons que l'astreinte est une obligation faite à un technicien qui doit demeurer chez lui ou à proximité pour pouvoir intervenir et effectuer un travail au service de l'administration.

D'après le rapport, « les délibérations prises sur la prime d'astreinte sont apparues irrégulières » car elles ne prévoyaient ni les modalités, ni les emplois concernés et « avaient été adoptées alors que le comité technique paritaire n'avait pas été consulté » (p.13).

Or, le rapport indique aussi qu' « **un agent administratif a perçu à partir de juin 2006 une astreinte pour tous les week-ends sur toute l'année congés compris** » et que « **trois agents de la filière technique ont bénéficié tout au long de l'année 2007 de 2 à 4 astreintes par mois** » (p.13).

**UTILISER L'ARGENT PUBLIC POUR PAYER LES GENS A NE RIEN FAIRE :  
UNE PRATIQUE COURANTE ?**

### **BILAN :**

- La mairie a **géré les finances de manière irrégulière, sans appliquer le système de la comptabilité publique d'engagement** obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Elle a **administré le bien commun comme s'in s'agissait d'une comptabilité privée.**

- La mairie, en gonflant ses actifs par l'omission de ses amortissements et ses créances non recouvrées, a voulu à tout prix présenter un budget à l'équilibre au risque de **présenter une comptabilité insincère.**

- Les **pratiques irrégulières** ne se comptent plus, faisant planer le soupçon d'incompétence et de clientélisme.

**L'ARGENT PUBLIC EST L'ARGENT DE CHAQUE CITOYEN !**

**CALVI A DROIT A LA TRANSPARENCE ET A LA DEMOCRATIE !**



**MANCA**

**SUCIALISIMU DEMUCRATICU E AUTOGESTIUNARIU**

**www.g-manca.org**